



**SOCIETE VENDÉENNE DES ARTS**

**Maison des associations  
Aile droite, rez-de-chaussée  
34 rue Rabelais  
85200 FONTENAY-LE-COMTE**

## **5<sup>ÈME</sup> SALON DE PRINTEMPS**

*du 19 au 28 avril 2017 – Espace culturel et de congrès René-Cassin – La Gare*

### **FICHE D'INSCRIPTION**

*A retourner avant le **17 mars 2017** par courrier ou courriel [sva85200@live.fr](mailto:sva85200@live.fr)*

#### **I – L'EXPOSANT**

NOM : ..... Prénom : .....

Pseudo : ..... Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Courriel : .....

Site internet : .....

SIRET n° : ..... MDA n° : .....

**Les exposants doivent être adhérents et à jour de leur cotisation (en raison de l'assurance)**

**Photographie numérique de l'exposant et des œuvres à joindre impérativement pour tout participant**

#### **II – LES ŒUVRES**

N°	Titre – Désignation	Technique	Dimensions	Valeur d'assurance
1				
2				
3				
4				
5				

**Pour les exposants de très petits formats, la liste détaillée pourra être jointe sur document libre.**

**Pour les élèves des ateliers, il s'agit d'œuvres réalisées hors programme.**

### **III – FICHE TECHNIQUE**

**Sélection des œuvres** : l'organisateur sélectionnera en fonction des œuvres présentées, de la technique et des thèmes les candidats. Tout Dossier non complet sera refusé. Pour tous les dossiers non retenus le chèque de participation aux frais de communication sera retourné.

**Dépôt des œuvres** : le mardi 18 avril 2017 à partir de 14h00 à l'Espace culturel et de congrès René-Cassin – La Gare – Avenue de la Gare – 85200 Fontenay-le-Comte, porte A, jusqu'à 18h00.

Accrochage par les membres de l'association des œuvres livrées prêtes à l'accrochage et encadrées pour les techniques fragiles. Chaque exposant dispose d'environ 1,80 m linéaire.

**Ouverture au public** : du mercredi 19 au vendredi 28 avril 2017 de 13h30 à 18h00 (19h00 le mercredi), fermé le week-end, une nocturne envisagée le 27 avril. La présence des exposants est souhaitée.

**Vernissage** : le vendredi 21 avril à partir de 18h00 avec confection d'un plat salé ou sucré par chaque exposant, vin d'honneur financé par l'association et ses partenaires.

**Décrochage** : vendredi 28 avril 2017 à partir de 17h00 à l'Espace culturel et de congrès René-Cassin – La Gare – Avenue de la Gare – 85200 Fontenay-le-Comte, porte A.

### **IV – CONTRIBUTION ET VENTE**

Chaque exposant, hors invités, versera une participation aux frais de communication de 15€.

Nombre d'invitations demandées : ..... Nombre d'affiches demandées : .....

Chaque exposant sera présent et apportera un plat au vernissage ; il participera à la nocturne et pourra y assurer une démonstration ou présentation de son travail.

Chaque exposant peut vendre ses œuvres. Les transactions se font de gré à gré sans la médiation de l'Association. L'enlèvement ne pourra se faire qu'au décrochage.

L'exposant est seul responsable de la satisfaction de ses obligations sociales et fiscales. Il doit pour cela disposer d'un N° de SIRET et d'un N° d'ordre de la Maison des artistes. S'il n'en dispose pas, il s'engage à régulariser sa situation dès la première vente conformément à la réglementation en vigueur.

Un don de 10% du prix de vente à l'Association serait bienvenu pour développer le Salon l'année prochaine.

### **V – DROIT A L'IMAGE ET ASSURANCE**

Chaque exposant autorise la diffusion de photographie, vidéos, productions ou images de lui-même et de ses œuvres dans le cadre du salon et de la communication antérieure ou postérieure de celui-ci.

La Société vendéenne des arts n'est pas responsable des œuvres exposées. Chaque exposant renonce à tout recours contre l'Association.

### **VI – ENGAGEMENT**

Je soussigné ..... certifie avoir pris connaissance des présentes modalités et du règlement du Salon de printemps et en accepte les conditions, y compris toutes les décisions prises par l'association, certifie l'exactitude des renseignements donnés et décharge la Société vendéenne des arts de toute responsabilité des œuvres exposées dans les locaux de l'Espace culturel et de congrès René-Cassin – La Gare.

Fait à : ..... le : ..... 2017 en double exemplaire (1 pour la SVA et 1 pour l'exposant).

Signature :

SVA : Visa de l'Association, bon pour accord, dossier complet reçu le ...../...../2017, n° d'ordre : .....